

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 mai 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 3 mai 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 2 mai 2000, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd al-Sahaf, vous adresse au sujet de la poursuite des agressions flagrantes commises par des avions américains et britanniques contre l'Iraq, ces appareils ayant effectué 289 sorties entre le 16 et le 28 avril 2000, dont 154 à partir de l'Arabie saoudite, 77 à partir du Koweït et 58 à partir de la Turquie. Le Ministre réaffirme le droit inaliénable que l'Iraq a de défendre l'inviolabilité de son territoire et de demander réparation pour les dommages subis par suite des agressions susmentionnées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Saeed H. **Hasan**

**Annexe à des lettres identiques datées du 3 mai 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 16 et le 28 avril 2000, des avions de guerre américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 289 sorties, dont 154 à partir de l'Arabie saoudite, 77 à partir du Koweït et 58 à partir de la Turquie. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations :

1. Région nord : 58 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 16 avril 2000, à 11 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tal Afar, Mossoul, Aqra, Irbil et Sinjar. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 5;

b) Le 17 avril 2000, à 11 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 22 sorties et survolé les régions de Dohouk, Zakho, Ayn Zala, Rawandoz, Amadiya, Mossoul, Aqra, Irbil et Sinjar. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 40;

c) Le 25 avril 2000, à 10 h 45, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tal Afar, Mossoul, Aqra, Zakho et Sinjar. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser à chemin à 13 h 50.

2. Région sud : 231 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 17 avril 2000, à 20 h 50, des avions américains et britanniques (F-15) venant d'Arabie saoudite ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué huit sorties et survolé les régions de Taqtaqana, le sud de Samawa et Achbija. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 21 h 15;

b) Le 18 avril 2000, à 22 h 20, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 24 sorties à

partir de l'Arabie saoudite et six autres à partir du Koweït et survolé les régions d'Oukhayder, Salmane, Joulayba, Rifa'i, Qal'at Sokkar, Diwaniya, Nassiriya, Qorna et Samawa. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 23 h 30;

c) Le 22 avril 2000, à 16 h 40, des avions américains et britanniques (F-14, F-15 et Tornado) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 16 sorties à partir de l'Arabie saoudite et quatre autres à partir du Koweït et survolé les régions de Taqtaqana, Salmane, Bassiya, Joulayba, Hay, Diwaniya, Bassorah, Nassiriya, Qorna, Samawa et Imara. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 18 h 15;

d) Le 24 avril 2000, à 11 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 16 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 18 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Salmane, Nassiriya, Qorna, Diwaniya, Imara, Roumaytha, Noukhayb, Bassorah, Najaf, Samawa et Qal'at Saleh. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 15 heures;

e) Le 25 avril 2000, à 10 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 28 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 17 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Taqtaqana, Salmane, Joulayba, Hay, Artawi, Lassaf, Qal'at Sokkar, Najaf, Diwaniya, Bassorah, Nassiriya, Qorna, Samawa et Imara. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 10;

f) Le 26 avril 2000, à 10 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué huit sorties à partir de l'Arabie saoudite et huit autres à partir du Koweït et survolé les régions de Chatra, Salmane, Joulayba, Safwane, Artawi, Rifa'i, Qorna, Imara, Qal'at Sokkar, Najaf, Chanafiya, Qal'at Saleh et Samawa. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 heures;

g) Le 27 avril 2000, à 10 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 24 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 16 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Salmane, Joulayba, Lassaf, Bassorah, Nassiriya, Qorna, Samawa et Chanafiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 h 35;

h) Le 28 avril 2000, à 9 h 55, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé

l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 30 sorties à partir de l'Arabie saoudite et huit autres à partir du Koweït et survolé les régions de Salmane, Achbija, Noukhayb, Taqtaqana, Nassiriya, Diwaniya, Najaf, Samawa et Chanafiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 heures.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression manifestes, le Gouvernement de la République d'Iraq vous prie de bien vouloir intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'il soit mis un terme auxdites agressions et pour que l'on respecte les règles du droit international et la souveraineté de l'Iraq.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(Signé) Mohammad Saïd **al-Sahaf**